

Compte-rendu de la réunion du conseil municipal
Du 21 décembre 2016 à 20h

Suite d'une convocation en date du 14 décembre 2016, les membres composant le Conseil Municipal de la commune de Buais-les-Monts, se sont réunis à la mairie de Buais-les-Monts « 23 route de le Teilleul » le 21 décembre 2016 à 20h.

Étaient présents :

BOISHY Martine	BOUDRY Marc	CHARPENTIER Françoise	COURTEILLE Eric	DESLOGES Gilbert
FERMIN Joëlle	GAOUYAT Claude	GAUCHER Antoine		
GUERIN Maryline	HUDSON Patricia	JEHAN Gabriel		LEBOISNE Sébastien
	LEMOUSSU Joël	LUQUET Philippe	PARIS Jean-Claude	PARIS Solange
PETITPAS Robert		ROUPENEL Rolande	VAUFLEURY Gilles	

Pouvoirs (0)

Absents (5) :

GRASMENIL Eric, GUERIN Ludovic, LANGLOIS Patrice, LELIEVRE Aline, POIRIER Marcel.

Secrétaire de séance : DESLOGES Gilbert

Points en plus : acceptés à l'unanimité des membres présents

- Acceptation du nouveau Régime Indemnitaire tenant compte des Fonctions, des Sujétions, de l'Expertise et de l'Engagement Professionnel (RIFSEEP) entrant en vigueur au 1er janvier 2017.
- Point et délibération sur les conclusions de l'enquête publique concernant les deux chemins ruraux à Buais et Saint Symphorien des Monts,

1) Approbation du compte rendu du 8 décembre 2016 :

Oui après la modification relative aux matériaux entreposés à côté et non pas dans le cimetière paragraphe 7 page 3.

2) Choix d'architecte pour les travaux de l'école :

Suite à l'appel d'offre auprès de Cabinets d'architectes, le dépouillement a eu lieu lundi 19 décembre 2016 à 14 heures.

Un seul architecte a répondu à l'appel d'offre, il s'agit de Monsieur Édouard GRISEL de Perrier en Beauficel.

Son coût est estimé : 21.960,00 euros pour la tranche ferme (Tranche A)

Délibération du conseil municipal

ACCEPTE à l'unanimité l'offre de Monsieur Édouard GRISEL, ingénieur architecte, de Perrier en Beauficel

DONNE pouvoir à Monsieur le maire Eric COURTEILLE pour effectuer toutes les démarches et signer tous les documents relatifs au dossier.

3) Enquête publique GAEC CHESNEL/LEBIGOT

Monsieur le Maire explique le bien-fondé de cette enquête publique qui a commencé le 26 octobre 2016 et s'est terminée le 19 décembre 2016.

Cette exploitation agricole de 1216 animaux équivalents (480 porcelets en post-sevrage, 1120 porcs charcutiers, 200 vaches laitières) est implantée au lieux-dits « La Petite Cour de Hoessey », « L'Hotuaire », « La Grande Haie », « La Cosnière » au Teilleul et ces terres sont voisines des nôtres. Aucun citoyen n'ayant fait part de son opposition à ce projet et l'enquête étant close au 19 décembre 2016, le conseil doit délibérer pour donner son avis.

Délibération du conseil municipal

Après en avoir délibéré le conseil à l'unanimité :

DONNE un avis favorable sur la demande d'enregistrement du GAEC CHESNEL/LEBIGOT.

4) Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux (DETR)

Il s'agit d'une dotation annuelle qui favorise les communes nouvelles à demander avant le 31 janvier 2017 auprès de la Préfecture de la Manche.

Elle est requise pour les travaux d'accessibilité de l'église, la rénovation thermique du presbytère, de l'école, de l'ancienne cantine de Buais, du logement et de la salle des fêtes de Saint Symphorien des Monts ainsi que l'aménagement de l'embranchement de la route de Ferrières à Saint Symphorien des Monts également.

Délibération du conseil municipal

Après délibération, à l'unanimité le conseil :

APPROUVE la demande de cette dotation

DONNE pouvoir à Monsieur le Maire Eric COURTEILLE pour effectuer les formalités s'y rapportant.

5) Amendes de police.

Monsieur le maire donne information sur les amendes de police.

Il s'agit également d'une dotation allouée par le ministère de l'intérieur. Elle ne peut être accordée qu'une fois tous les 3 ans, sous réserve de plafond des travaux subventionnables, et concerne la sécurité routière.

Monsieur LEBOISNE nous fait part d'un projet d'aménagement de l'embranchement de la route de Ferrières à Saint Symphorien des Monts.

Délibération du conseil municipal

Le conseil après en avoir délibéré et à l'unanimité

APPROUVE la demande de cette dotation

DONNE pouvoir à Monsieur le Maire Eric COURTEILLE pour effectuer les formalités s'y rapportant.

6) Isolation du presbytère

Il apparaîtrait que la solution d'isolation à base billes de polystyrène ne durerait pas dans le temps. L'entreprise doit nous envoyer l'étude de fiabilité de son produit.

Monsieur LEBOISNE présente un devis pour une isolation plus classique et plus fiable, l'inconvénient est de devoir vider les lieux pendant les travaux.

Proposition est faite de l'utilisation de chanvre pour être en cohérence avec l'agenda21.

Le conseil souhaite attendre d'avoir tous les éléments avant de prendre une décision.

7) Convention remboursement des frais d'emprunt et électricité avec la CDC de la Sélune.

Monsieur Philippe LUQUET, rapporteur de la commission finance, a vérifié les chiffres qui font l'objet de la demande de remboursement au profit de la CDC du Mortainais résultant de la fusion CDC de la Sélune, CDC de Sourdeval et celle de Mortain.

Les montants réclamés au titre de l'électricité sont exacts. Par contre le montant réclamé au titre de l'emprunt serait à revoir puisque leur calcul ne correspond pas au nôtre.

Un courrier est en projet pour répondre à la CCM du Mortainais

8) Prise en charge des investissements.

Tous les ans le conseil doit voter un budget de transition avant le vote du Budget primitif d'investissement, il permettra de pouvoir effectuer les opérations courantes de gestion durant le premier trimestre 2017, basé à hauteur de 25 % du budget voté de l'année N-1.

Délibération du conseil municipal

Le conseil après en avoir délibéré et à l'unanimité :

ADOpte la prise en charge du budget de transition

9) RIFSEEP.

Le conseil doit délibérer sur la mise en place du nouveau Régime Indemnitare tenant compte des Fonctions, des Sujétions, de l'Expertise et de l'Engagement Professionnel (RIFSEEP) entrant en vigueur au 1er janvier 2017 pour tous les agents titulaires et stagiaires, et les agents contractuels de droit public.

Le comité technique du CDG50 a donné un avis favorable.

Délibération du conseil municipal

Après en avoir délibéré et à l'unanimité :

ACCEPTe la transformation de l'ancien régime indemnitaire vers le nouveau régime RIFSEEP pour tous les agents titulaires et stagiaires, et les agents contractuels de droit public.

DONNE pouvoir au maire Monsieur Eric COURTEILLE pour l'application de ce nouveau Régime Indemnitare tenant compte des Fonctions, des Sujétions, de l'Expertise et de l'Engagement Professionnel (RIFSEEP).

10) Conclusion Enquête publique chemins ruraux de Buais et Saint Symphorien des Monts

Monsieur le maire lit le rapport de Monsieur GOHARD, commissaire enquêteur, ses conclusions sont favorables.

L'enquête a permis aux personnes concernées de s'exprimer sur l'opportunité de ces aliénations et constat a été fait qu'aucune opposition n'a été formulée.

Délibération du conseil municipal

Après en avoir délibéré et à l'unanimité :

DECIDE de la cession par aliénation, suivant les recommandations du commissaire enquêteur :

1. d'une partie du « chemin n°1 » inséré dans le terrain cadastré ZA 84 au lieu-dit « **la Tertonnaire** » à **St Symphorien des Monts** à HANTRAIS Mickael et RICHARD Mathilde
2. de deux parties du **chemin rural n°1** inséré dans le terrain cadastré ZA04 et ZA06 au lieu-dit **La Tertonnaire à Saint Symphorien des Monts** aux consorts TOULLIER/GOHIN,
3. et d'une partie du **chemin rural n°11** inséré dans le terrain cadastré ZD01 au lieu-dit **La Chouannetière à Buais à la famille CHOLLOIS.**

DONNE pouvoir au maire afin de finaliser ces cessions et signer tous documents s'y rapportant.

11) Questions diverses

-Madame Rolande ROUPENEL suggère la pose d'un store sur la porte de la salle des fêtes de Saint Symphorien des Monts,

Cela ne devrait pas poser de problème et ce sera géré en interne.

Madame Solange PARIS recommande de mentionner le fait que le prix de l'eau facturé par la SIAEP augmente de 0,05 centime du mètre cube.

Point sur le « Saint-Anne » bar-tabac-point Poste : son maintien est en cours de négociation et en bonne voie.

Monsieur le Maire remercie le maire délégué, les adjoints, le conseil municipal et l'ensemble du personnel pour leur implication dans leur travail tout au long de l'année 2016.

Les vœux du Maire de Buais-les-Monts auront lieu le vendredi 13 janvier 2017 à 20 heures à la salle Convivialité de Buais, les vœux **de** Saint Symphorien des Monts seront le samedi 21 janvier 2017 à 11 heures à la salle des fêtes .

La galette des Rois de Buais-les-Monts se déroulera à la salle Convivialité de Buais le 21 janvier 2017 à 13 heures 30 minutes.

Fin de réunion à 21 heures 30 minutes